

Enquête publique
relative à la demande de
PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
Lieu-dit : Kerspec à PLUMELIN

Maître d'ouvrage : TotalEnergies Renouvelables



Arrêté Préfectoral du 11 octobre 2023

Dates de l'enquête : 30 octobre 2023 au 1^{er} décembre 2023

PARTIE 2 : Conclusions et Avis
de la commissaire enquêtrice

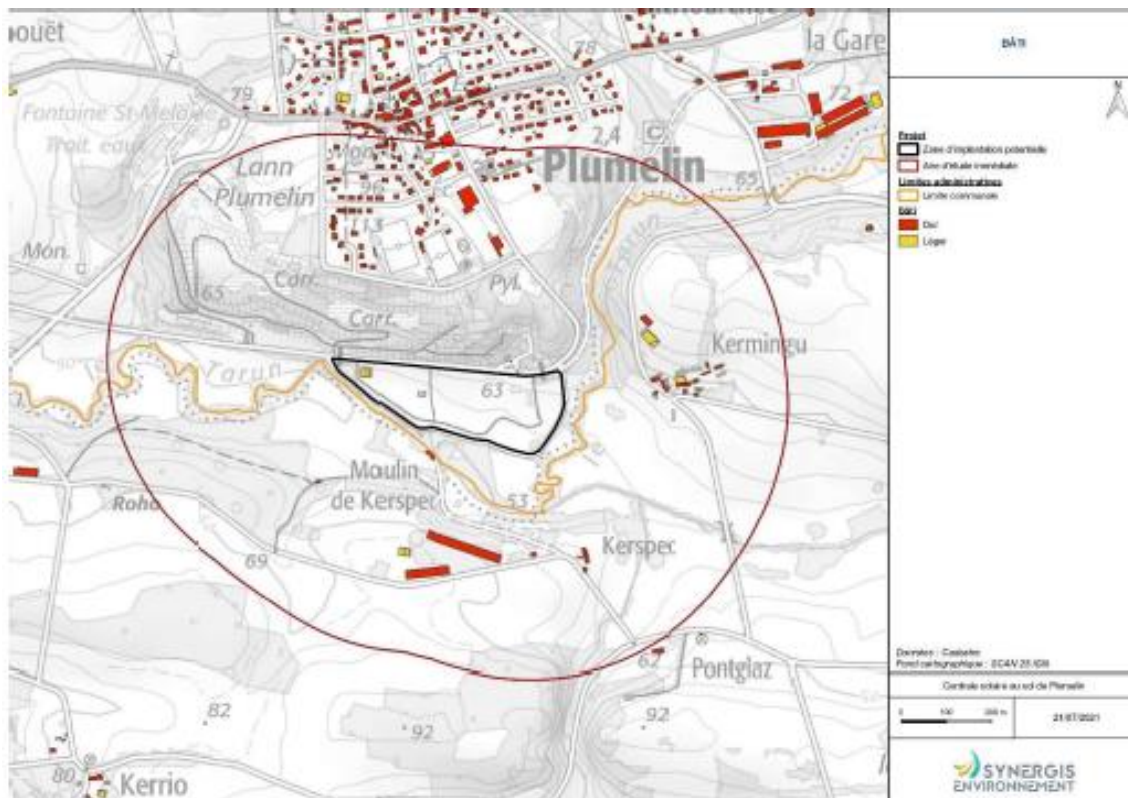
Dossier n° E230160/35

Table des matières

1	Rappel du projet	4
1.1	Objet de l'enquête	4
1.2	Le dossier	5
2	Déroulement de l'enquête.....	5
3	Questions de la commissaire enquêtrice.....	6
4	Conclusions et Avis	10

1 Rappel du projet

Depuis 2017, Total énergies est en pourparlers avec Carrières et Matériaux du Grand Ouest, pour installer une centrale photovoltaïque sur la zone de stockage, de transit et de négoce de la carrière CGMO de la Lande, au lieu-dit Kerspec à Plumelin. Le projet prévoit l'installation au sol d'une centrale photovoltaïque d'une puissance d'environ 4.55 MWc. La centrale sera composée de 298 tables. Les structures seront fixes et les supports inclinés de 20°, pour assurer une bonne productivité, tout en limitant la hauteur des tables. Deux locaux techniques seront nécessaires, un poste de transformation et un poste de livraison.



1.1 Objet de l'enquête

Conformément au décret 2009-1414 du 19 novembre 2009, précisant les dispositions applicables aux projets de centrales photovoltaïques au sol et aux articles R.421.1 et R421.9 du code de l'urbanisme, le projet, objet de cette enquête, étant d'une puissance de 4 547 kWc, doit être précédé de la délivrance d'un permis de construire. Il est également concerné par la rubrique 30 du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement et doit faire l'objet d'une étude d'impact.

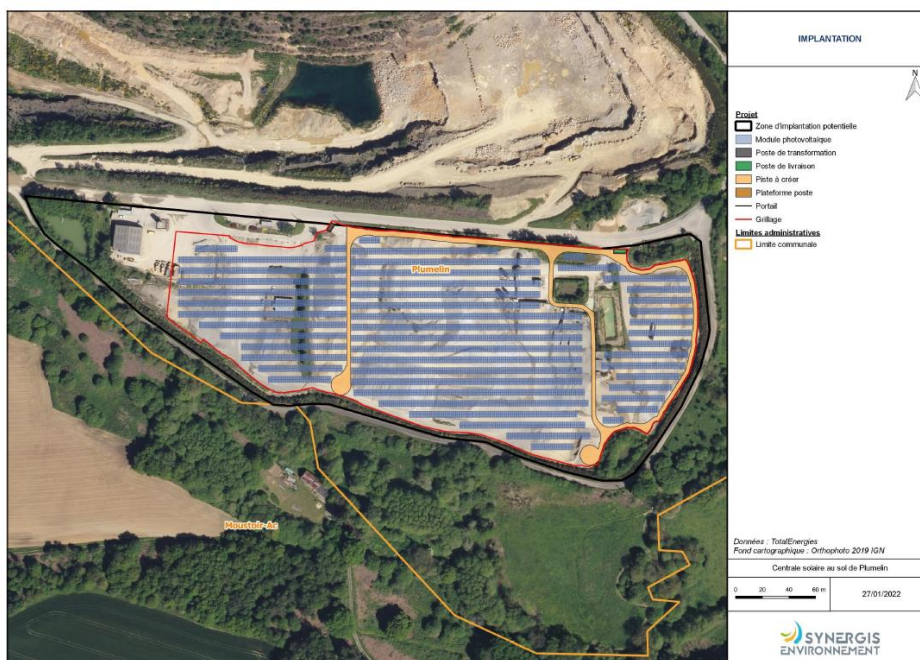


Figure 4 : implantation finale du projet

1.2 Le dossier

L'étude d'impact permettait de bien cerner les différents enjeux du dossier et le résumé non technique, bien qu'un peu succinct, donnait un aperçu complet du projet. Les photomontages du permis de construire complétaient le rendu du projet à venir.

Dans un avis n° 2022-010215, la MRAe informe qu'elle n'a pu étudier le dossier dans le délai imparti, elle n'a donc formulé aucune observation.

2 Déroulement de l'enquête

Par décision E2300160/35 du 20 septembre 2023, la conseillère déléguée du tribunal administratif de Rennes désigne Christine Bosse en qualité de commissaire enquêtrice.

Les dates de l'enquête sont arrêtées du 30 octobre 2023 à 9h au 1^{er} décembre 2023 à 17h et les permanences sont fixées aux dates suivantes :

- Le lundi 30 octobre 2023 de 9h à 12h
- Le mardi 14 novembre 2023 de 15h30 à 18h30
- Le samedi 26 novembre 2023 de 9h à 12h
- Le vendredi 1^{er} décembre de 14h à 17h

L'arrêté d'enquête est signé par la préfecture le 11 octobre 2023.

Le 11 octobre 2023, une visite sur site est effectuée avec la société TotalÉnergies Renouvelables, pour appréhender le secteur et le contexte d'implantation dans la carrière en voie de fermeture.

L'affichage a été réalisé sur site et dans la commune de Plumelin, des encarts dans les journaux et le panneau d'affichage numérique de la commune rappelaient la tenue des permanences. L'avis est paru dans les avis administratifs de Ouest France et Le Télégramme, le 14 octobre puis un rectificatif sur une date de permanence le 18 octobre 2023, le 2^{ème} avis est paru le 6 novembre 2023.

Une seule personne s'est présentée à la dernière permanence et a déposé une observation « pour la forme ». Aucun courrier n'a été reçu en mairie, aucun mail sur l'adresse dédiée et aucune observation sur le registre dématérialisé.

3 Questions de la commissaire enquêtrice

Une seule observation a été consignée sur le registre indiquant que le signataire n'avait aucune remarque à formuler.

J'ai tenu à poser quelques questions afin de compléter l'information recueillie à la lecture du dossier.

1.1. Question de la commissaire enquêtrice :

Mesures de participation au projet

Des mesures d'intéressement participatif sont-elles envisagées et proposées aux riverains et/ou plus largement aux habitants de la commune ?

Réponse de TotalEnergies Renouvelables France :

TotalEnergies Renouvelables France organise régulièrement des collectes de financement participatif. Ces collectes prennent place sur des plateformes de financement participatifs reconnues. Elles obéissent généralement à une démarche de proximité en proposant plusieurs phases. Le plus souvent une première phase allant d'une à deux semaines permet aux habitants de la commune et de l'EPCI de participer. Si l'objectif n'est pas atteint, la collecte est ouverte plus largement, soit au département, soit plus largement aux départements voisins voire à la région.

A titre d'exemples deux projets de centrales photovoltaïque au sol ont récemment fait l'objet de financements participatifs :

- 270 000 € ont été levés pour la centrale solaire photovoltaïque au sol de Plomelin 2, dans le Finistère
- 413 000 € ont été levé pour la centrale solaire photovoltaïque au sol de Saint-Léger-de-Linières, dans le Maine-Et-Loire

Commentaire de la commissaire enquêtrice : J'estime qu'il est important de donner la possibilité aux riverains et habitants de la commune concernée par l'implantation, de s'investir s'ils le souhaitent afin de mieux s'approprier un projet qui les concerne par la proximité et plus généralement pour la production de l'énergie qu'ils consomment.

1.2. Question de la commissaire enquêtrice :

Pâturage Ovin

Il est indiqué dans l'étude d'impact, que TotalEnergies « a fait le choix du pâturage ovin pour l'entretien du parc, afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable pour ces centrales » ; avez-vous déjà étudié les partenariats possibles avec des éleveurs ovins locaux ?

Réponse de TotalEnergies Renouvelables France :

Le pâturage ovin est pratiqué systématiquement quand c'est possible par TotalEnergies Renouvelables France. La pratique nécessitant une concertation étroite avec les éleveurs pour mettre en adéquation leurs besoins avec la surface disponible et les enjeux que représentent la présence de la centrale, la recherche de partenaires ne s'effectue habituellement qu'à l'approche de la mise en service.

TotalEnergies bénéficie de l'expérience de centrales en exploitation déjà soumises au pâturage ovin dans la région. On peut citer l'exemple de la centrale de Quinipily, inaugurée en 2019 sur la commune de Baud.

De même, les activités de TotalEnergies Renouvelables permettent aujourd'hui au porteur de projet de bénéficier d'un réseau de plusieurs acteurs de l'élevage ovin qui n'hésitent pas à répondre aux demandes de partenariat ou à les transmettre à d'autres acteurs de la filière.

Commentaire de la commissaire enquêtrice : L'entretien non mécanique du parc est un point important pour le maintien de la biodiversité et la quiétude des riverains. Je retiens favorablement la volonté de TotalEnergies de s'orienter vers cette démarche.

1.3. Question de la commissaire enquêtrice :

Provenance des panneaux solaires

La provenance des panneaux solaires n'est pas indiquée dans le dossier. Dans la démarche de « développement durable dans le respect de l'environnement » affichée dans l'étude d'impact, pensez-vous avoir recours à des fabricants français, voire européens, pour l'approvisionnement en panneaux ? Dans le cas contraire, pourriez-vous m'indiquer le nombre d'années de fonctionnement de cette centrale, qui serait nécessaire pour compenser l'empreinte carbone liée à la fabrication et au transport des panneaux en provenance de Chine ?

Réponse de TotalEnergies Renouvelables France :

Les panneaux comme d'autres éléments constitutifs d'une centrale photovoltaïque font l'objet de consultations avant le lancement du chantier.

Si des fabricants de panneaux européens voire français peuvent être consultés, l'approvisionnement en panneaux photovoltaïques répondent à des logiques de disponibilité et d'adéquation au design des centrales. Les fabricants de panneaux chinois restent des acteurs incontournables du secteur en termes de qualité, de variété et de volume de production.

TotalEnergies portant une attention toute particulière à l'empreinte carbone de ses activités, l'empreinte carbone des centrales est suivie tout au long du développement.

Sur un projet comme la centrale photovoltaïque au sol de Plumelin, le tarif de revente de l'électricité est très majoritairement obtenu au travers de réponses aux appels d'offres de la CRE. (*commission de régulation de l'énergie*).

Dans ce cadre, le dépôt de candidature est nécessairement joint d'un document provenant des fabricants de panneaux ainsi que l'indication d'une empreinte carbone de leur production, en kg équivalent CO₂ par kWc.

Cette information est ensuite utilisée par la CRE au sein de notations propres à chaque appel d'offre.

Il est important de noter que lors de cette candidature est pris un engagement en termes d'empreinte carbone des panneaux et que les cahiers des charges actuels tendent naturellement à inciter à l'usage de panneaux solaires à moindre impact carbone.

De plus TotalEnergies Renouvelables France calcule régulièrement les emprunts carbonés prévisionnelles de ses projets au travers d'outils internes.

À titre d'exemple, et en prenant un certain nombre d'hypothèses il est possible d'estimer certains indicateurs pour la construction de la centrale solaire photovoltaïque de Plumelin.

En tenant compte d'une puissance installée de 5,35 MWc, d'un productible moyen annuel de 1146 kWh/kWc et par an (Estimé selon les données météo à l'endroit précis de la centrale de Plumelin), il est possible d'estimer un temps de retour énergétique de la centrale à 3,1 années si l'on prend pour référence les émissions du mix énergétique européen. Ce chiffre monte à 15,1 années si l'on prend l'hypothèse d'une comparaison avec le mix énergétique français. Cette hypothèse plus conservatrice due à un mix énergétique français relativement décarboné est à mettre en perspective avec les 30 ans de durée de vie estimées des centrales photovoltaïques actuelles.

De plus les analyses de cycle de vie qui ont contribué au calcul de ces indicateurs prennent pour référence des centrales plus anciennes et donc des panneaux possédant des empreintes carbonés plus élevées que celles des modèles considérés dans les dimensionnements des projets de centrales actuelles de TotalEnergies.

Commentaire de la commissaire enquêtrice : Je remercie le pétitionnaire pour cette explication exhaustive, d'où il ressort que la transition énergétique européenne reste tributaire d'approvisionnement de matériels chinois fabriqués principalement avec de l'énergie fossile quand l'urgence est de réduire drastiquement la production de pétrole, de gaz et de charbon.

En outre la production d'électricité nucléaire étant considérée comme décarbonnée, il faudra 15 ans au parc photovoltaïque de Plumelin, pour compenser l'impact carbone de sa fabrication, par rapport à une fabrication (inexistante) réalisée en France ou un peu plus de 3 ans (10 % de sa durée de vie estimée) pour une fabrication européenne. Il convient donc d'espérer que ces fabrications vont rapidement évoluer vers des techniques diminuant l'empreinte carbone.

Il reste cependant important de noter qu'en fonction de la durée de vie du parc estimé à 30 ans, l'électricité produite sera totalement décarbonnée sur au moins la moitié de son fonctionnement. J'estime donc que la création du parc de Plumelin participera bien à l'objectif européen de neutralité carbone à l'horizon 2050.

1.4. Question de la commissaire enquêtrice :

Contenu local

Dans quelle mesure aurez-vous recours à des entreprises locales pour la fabrication des éléments nécessaires à l'installation (pieux etc..) et pour la pose du parc ?

Réponse de TotalEnergies Renouvelables France

Concernant la fabrication des éléments constitutifs de la centrale, la provenance dépend du type de produits. Les modules sont majoritairement fabriqués à l'étranger ainsi qu'une grande majorité des composants électriques.

L'assemblage et l'ingénierie de certains produits comme les postes de transformation peuvent en revanche être réalisés en France, les postiers sont majoritairement français, et le béton de l'enveloppe est très souvent fabriqué en France.

Concernant la pose du parc, le recours aux entreprises locales est privilégié autant que possible, la localisation des entreprises étant souvent directement liée au degré de spécialisation nécessaire et à la disponibilité d'entreprises locales. On entendra ici par « entreprises locales » le plus souvent des entreprises ayant à minima une antenne régionale.

Pour les lots dit « VRD » (Voirie Réseau Divers), les entreprises de BTP et les carriers émaillant tout le territoire, les entreprises locales ressortent très souvent dans les consultations menées par TotalEnergies Renouvelables France. La nature de ces travaux fait que les entreprises locales et une provenance locale des matériaux sont toujours privilégiées lors de la préparation des chantiers.

Il en est de même pour les travaux forestiers et le débroussaillage.

Pour les travaux électriques, une majorité des travaux sur les centrales de TotalEnergies se font en relation avec des antennes régionales d'entreprises spécialisées. Celle-ci peuvent également contractualiser ensuite avec des électriciens locaux.

Il en va de même pour la pose des structures, même si le degré de spécialisation des entreprises sur ce secteur et ce sujet en particulier fait que les équipes sont parfois détachées depuis d'autres régions voire depuis d'autres pays.

Commentaire de la commissaire enquêtrice : De la même manière que les panneaux solaires, les composants électriques restent l'apanage de fabrication exotique. Je retiens que la société TotalEnergies indique qu'elle privilégiera les matériaux et entreprises locales dans la mesure du possible.

4 Conclusions et Avis

Le projet de parc photovoltaïque de Plumelin, fait partie de la politique de mise en place de la transition énergétique européenne et celle de TotalEnergies Renouvelables qui depuis 2021, affiche une volonté de devenir « la compagnie des énergies responsables ».

J'estime que le choix d'implantation du parc photovoltaïque sur la zone de stockage d'une carrière en voie de désaffectation permet d'utiliser des terrains déjà anthropisés et artificialisés par l'activité passée. Cette plateforme de stockage n'aurait pu être remise en exploitation agricole.

Le projet, de faible envergure, permettra de produire l'électricité nécessaire à 1085 foyers. Je considère que la multiplication de ce type de projet, tout en participant à la transition énergétique, est mieux perçue par le public car moins impactant dans le paysage et pour l'environnement.

L'étude d'impact a cerné les enjeux et principalement le risque d'inondation, le projet étant situé dans le lit majeur du Tarun. Les mesures d'accompagnement mises en place pour réduire tout risque de pollution accidentelle pendant la phase travaux et la phase exploitation sont définies et l'écoulement des eaux pluviales sera maintenu ainsi que les zones humides et les plans d'eau existants.

Les mesures d'accompagnement contribueront au maintien de la biodiversité existante et de la petite faune présente sur le site. Le pâturage ovin privilégié pour l'entretien du site y contribuera également.

Concernant l'intégration du projet dans son environnement, bien que touchant le bourg, j'ai pu constater que la carrière est peu visible des habitations environnantes et aucun riverain n'est venu s'exprimer à ce sujet.

J'estime donc que la reconversion d'une carrière en fin d'exploitation, au bénéfice d'une centrale photovoltaïque enserrée dans un écrin de verdure, non bruyante et produisant une énergie renouvelable indispensable à la transition énergétique est une opportunité positive pour l'environnement.

Enfin, seule une personne est venue en permanence et aucune personne n'a émis d'observation sur ce projet. J'en conclus que ce projet fait consensus dans la population qui n'a pas jugé utile de s'exprimer à ce sujet.

Pour toutes ces raisons, j'émet un avis favorable au projet de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit Kerspec en Plumelin.

Fait à Lanvenegen
Le 14 décembre 2023

Christine Bosse

Commissaire enquêtrice

